

## AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 AVRIL 2016

Le jeudi 28 avril 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

### 16/32 : METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « COURS D'EAU ET CANAUX DOMANIAUX »

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

- décide le transfert de la compétence «cours d'eau et canaux domaniaux », à la Métropole Européenne de Lille,
- déclare que le transfert sera effectif dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir,
- approuve dans les mêmes termes la délibération n° 15 C 1463 votée par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille le 18 décembre 2015.

### 16/33 : RUE DE BONDUES – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 5818 AUPRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE GRAND LILLE

Afin de prendre en charge l'entretien de la grotte dédiée à Notre Dame de Lourdes et des espaces y attenant, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°5818 d'une superficie d'environ 186 m<sup>2</sup> auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille à l'euro symbolique ;
- autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET et BRION à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié ;
- autorise M. le Maire à signer cet acte et tout acte devant intervenir dans ce contexte.

### 16/34 : ETAT DU PERSONNEL 2016 – CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services, le Conseil Municipal par **26 voix pour et 2 abstentions**, décide la création d'un poste d'Agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et d'un emploi d'avenir au poste d'agent d'entretien de l'espace public et des espaces verts et autorise M. le Maire à signer les conventions, les contrats d'engagement et les demandes de financements ainsi que tous documents devant intervenir dans ce contexte.

### 16/35 : ADHESION A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ORGANISATION COMMUNE D'UN MARCHÉ DE FORMATION RELATIF A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La Métropole Européenne de Lille propose à l'ensemble des communes de la métropole, de participer, à partir du second semestre 2016, à un cycle de formation sur le thème de la gestion durable des eaux pluviales, commun aux agents métropolitains et communaux

Le coût de la formation est estimé à 100 € HT maximum par personne. La commune souhaite en faire bénéficier trois agents pour un montant total de 300 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes dont l'objet est la mutualisation des besoins en matière de formation et autorise la passation du marché dans le cadre du groupement de commandes

### 16/36 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14/23 DU 10 AVRIL 2014

Après avoir précisé que M. le Maire est Président de droit, le Conseil Municipal, par **28 voix**, désigne M. Michel MESMACQUE, Mme Joëlle VAN-PRAËT, Mme Josette LANNIAUX, Mme Dorothée COUSTENOBLE, Mme Michèle SALADIN.

### 16/37 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14/25 DU 10 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, par **27 voix**, désigne M. ITIER, en qualité de délégué titulaire au Comité Technique Paritaire.

**16/38 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE « RESIDENCE OBERT » - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14/26 DU 10 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal, par **26 voix**, désigne M. ITIER, délégué auprès du Conseil d'Administration de la maison de retraite « Résidence Obert ».

**16/39 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL**

Afin d'ajuster les crédits budgétaires à l'activité de la collectivité, le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, vote une décision modificative n° 1 pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 197 444.00 € et en section d'investissement à 0.00 €.

**16/40 : COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, déclare que le compte de gestion de la ville, dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

**16/41 : COMPTE DE GESTION 2015 – PORT DE PLAISANCE**

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, déclare que le compte de gestion du Port de Plaisance, dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

**16/42 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions** (M. le Maire s'est retiré), adopte le compte administratif de la ville qui est arrêté aux résultats de l'exercice en dépenses à 14 426 407.28 € et en recettes à 15 594 018.00 €.

**16/43 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – PORT DE PLAISANCE**

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions** (M. le Maire s'est retiré), adopte le compte administratif du port de plaisance qui est arrêté aux résultats de l'exercice en dépenses à 82 735.94 € et en recettes à 90 694.72 €.

**16/44 : AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, décide d'affecter 1 200 000 € au compte 1068 en recettes d'investissement (compte 1068) et d'affecter le solde, soit 1 033 619.90 € au compte 002 (excédent de fonctionnement).

L'excédent d'investissement restant affecté au compte 001 (excédent d'investissement).

**16/45 : AFFECTATION COMPTABLE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – PORT DE PLAISANCE**

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, décide de laisser la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 33 514.42 € au compte 002 (excédent de fonctionnement).

L'excédent d'investissement restant affecté au compte 001 (excédent d'investissement).

**16/46 : RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL EMILE DEBISSCHOP – DEMANDE DE CONCOURS FINANCIERS**

Le terrain synthétique de football existant du stade Emile Debisschop, réalisé en 1995, nécessite, à ce jour, une rénovation. Le montant total des travaux est estimé à 332 330 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours dans le cadre du plan de soutien en investissement aux équipements sportifs auprès de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 40 % du montant éligible de l'opération (les travaux de démolition/démontage n'étant pas éligibles).

**16/47 : FORT DU VERT GALANT – DEMANDE DE CONCOURS FINANCIERS**

Les sanitaires créés, proposés à l'entrée du site, seront dédiés aux activités s'y déroulant. Le montant des travaux pour 2016 est estimé à 388 000 € HT.

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 1 abstention**, autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours dans le cadre du plan de soutien en investissement aux équipements culturels auprès de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 50 % du montant des travaux

#### **16/48 : REHABILITATION DU CHÂTEAU DE ROBERSART - DEMANDE DE CONCOURS FINANCIERS**

Pour terminer sa restauration, il reste à réaliser les travaux de charpente et couverture du corps central en reconstituant les lucarnes, à reconstruire la couverture de l'aile droite et à aménager dans les combles une salle de musique. L'aménagement des combles permettra de réaliser des travaux d'isolation thermique et de rendre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, l'ensemble du plateau.

Le montant total des travaux est estimé à 2 523 500 €HT à savoir 1 371 150€HT pour la salle de répétitions musicales et 1 152 350€ HT pour la rénovation lourde/mise en accessibilité et sécurité.

Le financement de ce projet sera assuré par les diverses subventions obtenues et sur les fonds propres de la Ville sur deux exercices, 2016 et 2017.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à solliciter :

- le fonds de concours dans le cadre du plan de soutien en investissement aux équipements culturels auprès de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 40 % du montant des travaux pour la salle de répétitions musicales (1 371 150€HT)

- le Fonds de Soutien à l'Investissement public Local auprès de la Préfecture du Nord à hauteur de 10 % du montant total des travaux (2 523 500€HT)

#### **16/49 : COMMUNICATION DE M. LE MAIRE – RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE**

Ce rapport présente la description de la structure, les dispositions financières et fiscales, l'exercice des compétences au cours de l'année 2015.